

## CAHIER D'ACTEUR



AcclimaTerra, Comité scientifique régional sur le changement climatique, mobilise l'expertise scientifique à destination des décideurs politiques, des parties prenantes et des citoyens, pour éclairer l'évolution des politiques publiques et pratiques sociales dans le sens de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation de la société à ses effets.

### Contact

Yohana Cabaret  
[yohana.cabaret@ensegid.fr](mailto:yohana.cabaret@ensegid.fr)  
[www.acclimaterra.fr](http://www.acclimaterra.fr)

### Prendre au sérieux la priorité climatique

AcclimaTerra est sollicitée pour intervenir dans les territoires sur les enjeux d'action publique de la transition énergétique et écologique, notamment dans le cadre des PCAET<sup>1</sup> et SCOT<sup>2</sup>, mais aussi des politiques régionales telle la feuille de route NéoTerra.

Dans son rapport « *Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires* », publié en juin 2018 et librement accessible sur son site web, AcclimaTerra a souligné la réalité du changement climatique dans notre région et l'urgence d'agir en faveur de l'atténuation, notamment en développant les EnR<sup>3</sup>, mais aussi sur le plan de l'adaptation.

AcclimaTerra ne pouvait pas ignorer le débat public sur un projet de l'envergure d'Horizéo. Toutefois, l'objectif de ce cahier c'est d'apporter un éclairage sur la base de l'expertise scientifique accumulée par l'association, non de formuler un avis tranché pour ou contre le projet.

### L'URGENCE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE DANS LES TERRITOIRES

Le législateur a fixé des objectifs nationaux très ambitieux : neutralité carbone en 2050 (soit un équilibre entre les émissions annuelles résiduelles de GES et le stockage supplémentaire de CO<sub>2</sub> par des moyens naturels et artificiels) ; une part des EnR passant de 24% du mix électrique en 2020 à 40% en 2030 (loi de programmation pluriannuelle de l'énergie). Cette ambition se retrouve dans les politiques régionales (SRADDET<sup>4</sup> et NéoTerra) et dans la volonté de la Métropole de Bordeaux d'atteindre aussi la neutralité carbone en 2050.

Les quatre scénarios énergétiques de l'ADEME comme les scénarios prospectifs de RTE (deux rapports publiés à l'automne 2021) prévoient, dans tous les cas de figure, un fort développement des EnR électriques, en raison notamment d'un transfert important des usages de l'énergie fossile vers l'électricité.

Les centrales nucléaires françaises, même avec un renouvellement progressif du parc existant, ne suffiront pas à répondre à cette demande. Mettre en avant l'électronucléaire pour

<sup>1</sup> Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

<sup>2</sup> Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

<sup>3</sup> Energies Renouvelables (EnR)

<sup>4</sup> Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

s'opposer aux projets d'EnR dans les territoires est fallacieux (sans même évoquer les problèmes que soulève cette source d'énergie y compris son coût croissant).

## NE PAS OPPOSER PETITS ET GRANDS PROJETS

Il ne sera possible d'obtenir les capacités de production électrique en photovoltaïque qu'avec des installations au sol et pour une grande partie sur les terres agricoles ou naturelles. S'il est indispensable d'inciter à l'équipement des particuliers et des entreprises en panneaux sur toits et ombrières de parking, de ne négliger aucune friche industrielle, il ne peut s'agir d'une alternative d'ensemble aux centrales de grande taille. Le gigantisme supposé du projet Horizeo (une perception compréhensible à l'échelle de la commune) a été beaucoup critiqué, sans qu'il soit apporté la démonstration que la multiplication de parcs plus petits (100MGW ? 10MGW ?) réduirait de façon décisive les inconvénients prêtés au projet.

Quant au scénario séduisant de la « sobriété » qui résoudrait comme par magie la question de la demande, il paraît éloigné des tendances actuelles et surtout impliquerait un dispositif contraignant d'action publique dépassant de loin le cadre du projet en discussion. Il n'est donc pas une alternative crédible à celui-ci.

## NE PAS SURJOUER LES IMPACTS ET LES RISQUES

### DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX RÉELS

La critique d'un défrichement de 1000ha qui porterait atteinte au massif forestier régional doit être nuancée par plusieurs considérations : la taille de ce massif (2,8 millions d'ha) ; la monoculture du pin maritime caractérisant les parcelles en cause ; enfin la vocation de ces parcelles à faire l'objet de coupes rases tous les

28 ans, dans une logique de sylviculture industrielle - on ne parle pas ici d'une forêt de chênes ou de hêtres centenaires !

La conversion de 1000ha forestiers en parc photovoltaïque constitue techniquement et juridiquement une artificialisation des sols, mais qu'il faut mettre en perspective : en Nouvelle Aquitaine la principale cause d'artificialisation est l'étalement urbain et le mitage de l'espace rural – lesquels n'épargnent pas la commune de Saucats depuis quinze ans -, suivis par les infrastructures de transport. De plus, la compensation 2ha replantés pour 1 défriché satisfait à l'objectif de zéro artificialisation nette introduit dans la loi en 2021. Il faudra veiller cependant à la qualité des parcelles choisies et au caractère additionnel des boisements compensateurs – certes plus faciles à mettre en œuvre pour de la sylviculture industrielle que pour une zone humide par exemple. Enfin, les panneaux installés sur des pieux sont entièrement démontables en fin de période d'exploitation – un aspect à verrouiller dans le projet – ce qui permettrait éventuellement de rendre la plus grande partie des surfaces artificialisées à leur vocation initiale.

Sur le plan environnemental, la critique la plus robuste porte sur l'atteinte à la biodiversité, qui est l'objet d'une attention particulière tant la situation est critique sur ce plan. Les résultats préliminaires de l'évaluation environnementale présentés par le porteur de projet lors du débat public ont mis en évidence la présence d'espèces remarquables et/ou protégées de faune et de flore, tant en milieu ouvert qu'en sous-bois.

Toutefois, il apparaît que cette biodiversité est inégalement distribuée sur les 1955ha d'emprise du projet et qu'il est envisageable d'identifier des zones concentrant les enjeux les plus forts.

Étant donné que le projet Horizeo occupera seulement 1000ha, il est possible d'aménager l'implantation des panneaux de façon à préserver les zones à forts enjeux, à mettre en place des corridors biologiques entre elles, en assurant les continuités écologiques.

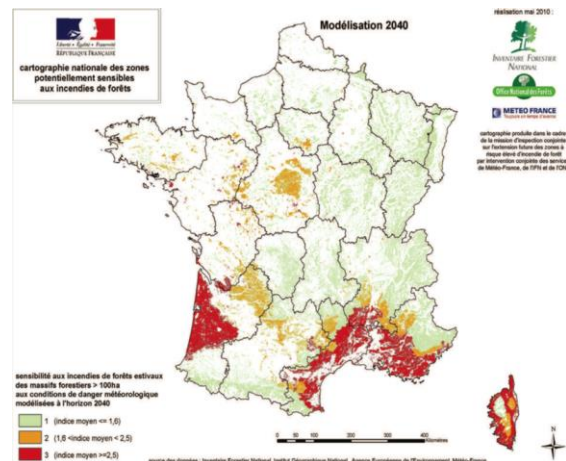
Jusqu'à quel point un tel aménagement

écologiquement vertueux sera compatible avec les conditions d’opération optimales du projet ? En tout état de cause, si Horizeo devait se faire, cet enjeu de biodiversité serait prioritaire, quitte à réduire quelque peu la surface en panneaux installés.

Reste la question du bilan carbone du projet. Là aussi, les résultats préliminaires de l’étude présentée lors du débat public montrent que ce bilan – prenant en compte l’ensemble du cycle de vie du produit y compris le démantèlement et le recyclage à 95% – est fortement positif<sup>5</sup>. Il le resterait avec des hypothèses moins favorables, par exemple en termes de rendement énergétique et durée de vie des panneaux. L’étude de l’INRAe évalue la perte bien réelle de stockage carbone (biomasse et sols) liée au défrichement. Ces résultats n’infirmant pas la conclusion sur le bilan carbone positif du projet. En outre, cette étude ne prend pas en compte, évidemment, le stockage qui sera réalisé – certes de façon décalée par rapport au défrichement – via les plantations compensatoires de 2000ha<sup>6</sup>.

## DES RISQUES MAÎTRISABLES

La menace d’incendie est souvent revenue dans les débats sans qu’il soit établi que les parcs photovoltaïques seraient particulièrement à risque à cet égard (il semble bien que la plupart des incendies où des panneaux photovoltaïques sont impliqués concernent des installations sur des bâtiments). Par ailleurs, la prospective ONF/Météo France sur la sensibilité incendie des massifs forestiers à l’horizon 2040 (carte ci-dessous) montre que c’est plutôt le parc qui serait exposé à un tel risque au lieu d’en être la cause, une réalité déjà intégrée dans la réflexion des services de lutte contre l’incendie.



Sur le risque d’inondation également débattu, il faut souligner d’une part que ce risque ira en s’accroissant en raison des modifications du régime des précipitations lié au changement climatique. Ce sont des pluies concentrées et intenses qui sont susceptibles de provoquer des crues sur l’aval des cours d’eau prenant leur source à côté du site. D’autre part, le risque inondation résulte de décennies de négligence avec des autorisations de bâtir en zones inondables. Cela étant, il convient que le défrichement de la zone du projet ne contribue pas à aggraver ce risque. Le porteur de projet a montré pendant le débat public qu’il en avait pleine conscience. Des aménagements pour compenser la remontée de la nappe phréatique sont prévus.

# SIMPLIFIER ET OUVRIER AUX CITOYENS

## L’UTILITE DES BRIQUES

Autant le développement de capacités de production électrique photovoltaïque paraît

<sup>5</sup> Il est plus pertinent de retenir le mix électrique attendu pour 2030 (où la part des ENR sera substantiellement supérieure) que celui de 2019, compte tenu du calendrier de réalisation du projet.

<sup>6</sup> L’étude de l’INRAe fait apparaître incidemment la supériorité d’une plantation de feuillus (chênes

pédonculés en l’occurrence) sur une plantation en pin maritime pour la captation du carbone ; un paramètre à prendre en compte dans les plantations compensatoires.

nécessaire au regard des objectifs de la transition vers l'énergie décarbonée ; autant certaines « briques » du projet Horizéo soulèvent des interrogations sérieuses.

## Électrolyseur

Il n'y a pas lieu ici de mener le débat sur le développement de la filière hydrogène et sa contribution à la transition énergétique, qui sera mené ailleurs (cahier thématique AcclimaTerra à paraître en 2022). Toutefois, l'implantation d'un électrolyseur sur le site Horizéo pose de nombreuses questions : lien effectif avec le parc photovoltaïque dont il ne tire qu'une partie des 10MW nécessaires (implantation possible à proximité des clients), utilisation finale cet hydrogène « vert » et acheminement par camions citernes roulant au diesel.

## Centre de données

L'adjonction d'une installation de stockage des données informatiques pour héberger des serveurs Internet ne correspond pas à un besoin local identifié (pourquoi à Saucats et pas en zone métropolitaine ?). Ce centre qui devra rechercher des clients et consommera 20MW, dont seulement 20% provenant du parc de Saucats n'apparaît pas indispensable au projet. Avec l'électrolyseur, il contribue à brouiller l'image d'un projet EnR pour faire d'Horizeo une plateforme industrielle.

## IMPLICATION CITOYENNE

Au-delà des oppositions qui se sont manifestées dans les réunions publiques, avec un degré variable de respect pour les faits, l'acceptabilité sociale d'un projet de cette ampleur ne peut

être construite par le seul respect des procédures légales et réglementaires. A cet égard, il nous semble que le porteur de projet, entré avec réticence dans le débat public, a manifesté une ouverture croissante à la prise en compte des points de vue des citoyens, proposant de les associer concrètement à la définition précise du projet et aux mesures d'accompagnement sur les plans paysager et environnemental. La gouvernance du projet doit maintenant leur faire une véritable place.

Il serait également opportun de faire droit à une demande qui a émergé du débat concernant l'association des populations riveraines sinon à la structure de financement, au moins sous la forme d'un accès à l'électricité produite par le parc à des tarifs avantageux.

## CONCLUSION

Ce projet de parc photovoltaïque s'inscrit dans les priorités de la Région, du Département de la Gironde et de la Métropole de Bordeaux, en termes de transition énergétique. Il répond à l'urgence climatique telle que traduite dans les politiques nationales et européennes. Néanmoins, ce projet a des impacts environnementaux significatifs, en particulier sur le plan de la biodiversité. La minimisation de ces impacts doit être une priorité en cas de réalisation du projet. L'abandon de l'électrolyseur et du centre de données n'entamerait en rien la pertinence du projet. L'implication citoyenne devra être renforcée.